



La reconnaissance du principe de la neutralité du net et la fin des frais d'itinérance sont des « avancées majeures pour le marché unique du numérique » - CP 27 octobre 2015

Dominique Riquet a voté en faveur du règlement relatif au **marché unique européen des communications électroniques** (un "continent connecté") adopté par le Parlement européen ce midi en session plénière à Strasbourg.

Le 15 juin 2017, grâce à la ténacité des députés européens, les surcoûts appliqués par les opérateurs téléphoniques lors des déplacements en Europe seront supprimés. Après les bébés Erasmus, la suppression des frais souvent abusifs d'itinérance, également appelés « roaming », ajoute une nouvelle pierre bienvenue à l'édifice européen.

Dominique Riquet salue le travail du Parlement européen, et notamment du groupe ADLE, pour vaincre les « *réticences des États membres* », qui ont fait perdre deux années aux consommateurs européens.

S'agissant de la neutralité des réseaux, s'il se félicite de la reconnaissance implicite du principe de la neutralité du net, il reste vigilant sur la nature des exceptions accordées. En outre, la rédaction large des termes utilisés appelle à un suivi rigoureux de la mise en œuvre de cette réglementation par les acteurs concernés. L'esprit de la neutralité du net est consacré dans ce règlement. Les exceptions doivent être appliquées de manière stricte.

D'une manière générale, ces deux volets de mesures contribueront à garantir aux citoyens et aux entreprises un accès aux services de communications électroniques, où qu'ils se trouvent dans l'Union, sans limitations de nature transfrontalière ni coûts additionnels injustifiés.

Dominique Riquet de conclure : "des progrès importants restent à accomplir. J'attends avec impatience les nouvelles propositions du vice-président Andrus Ansip dans le cadre du *Digital Single Market* en juin 2016".

Pour rappel, **Dominique Riquet** est président de [l'intergroupe parlementaire sur l'investissement de long terme et la réindustrialisation #Invest4Future](#) et membre de la commission de l'industrie, de la recherche, de l'énergie et **des télécoms** (ITRE) au Parlement européen. Il est également président du [Réseau des villes et villages numériques](#). Alors en charge de l'action municipale de Valenciennes en tandem avec **Jean-Louis Borloo**, il a mis en place en 1994 le premier réseau de haut débit dans un bâtiment public français : la bibliothèque municipale.

Dominique Riquet, Député européen UDI-ALDE